2217

BFSA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance

Au capital de 3.525.000 francs

Siège social : Avenue de la Roubine

06150 CANNES LA BOCCA

R.C.S. CANNES B 695 720 821 / 57 B 82

Déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Cannes, le 13 AOUT 1998

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 JUIN 1998

L'an Mil Neuf Cent Quatre Vingt Dix-Huit et le Trente Juin à Seize heures, les actionnaires de la Société Anonyme "BFSA" se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Directoire.

La feuille de présence a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

La réunion est présidée par M. Georges DANTON en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance.

M. Jean FAUBERT est désigné comme secrétaire.

Sont désignés comme scrutateurs Mme Fabienne BALITRAND et M. Laurent BALITRAND.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le bureau ainsi constitué, fait apparaître que les actionnaires présents ou représentés possèdent ensemble plus du quart du capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer en la forme Ordinaire.

La S.C.P. "G. REYNIER - C. MULLER", Commissaires aux Comptes, dûment convoquée est absente . La S.A. "A.C.L. SUD" Commissaire aux Comptes titulaire dûment convoquée est absente.

M. le Président déclare que tous les actes et documents énumérés aux Articles 168 de la Loi du 24 Juillet 1966 et 135 du Décret du 23 Mars 1967 ont été mis à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

M. le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires les documents suivants :

- le rapport du Directoire,
- copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- le projet de texte des résolutions,

M. le Président rappelle que l'Assemblée a été convoquée sur l'ordre du jour suivant :

- Allocation de jetons de présence supplémentaires au Conseil de Surveillance pour l'exercice 1998.
- Démission de M. André GIRONE, Commissaire aux Comptes Suppléant de la S.C.P. "G. REYNIER - C. MULLER".
- Nomination de M. Gérard-Louis BOSIO comme Commissaire aux Comptes Suppléant de la S.C.P. "G. REYNIER - C. MULLER".

M. Georges DANTON prend la parole et procède à la lecture du rapport du Directoire.

Diverses observations sont échangées puis les résolutions suivantes sont mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale attribue au Conseil de Surveillance une somme complémentaire annuelle de 60.000 Francs à titre de jetons de présence, de sorte que la somme totale annuelle allouée au Conseil de Surveillance à titre de jetons de présence s'élève à 300.000 Francs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de M. André GIRONE de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant et nomme en remplacement M. Gérard-Louis BOSIO, demeurant à NICE (06200), Le Minotaure, 30-34 avenue Henri-Matisse, pour la durée du mandat qui restait à courir, soit jusqu'à l'assemblée qui sera appelée à statuer en 1999 sur l'exercice 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités relatives aux décisions prises ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé, après lecture, par tous les membres du bureau.